



Communiqué de presse
Paris, le 19 décembre 2017

La ministre de la Culture,

Création d'un loto du patrimoine

Françoise Nyssen, ministre de la Culture, se félicite de l'adoption de l'amendement "loto patrimoine" par le Parlement en première lecture de la discussion sur le projet de loi de finances rectificative pour 2017 (le 8 décembre 2017 par l'Assemblée nationale et le 15 décembre 2017 par le Sénat).

Cet amendement permet la création par la Française des jeux d'un loto du patrimoine dont le tirage aura lieu à l'occasion des Journées européennes du patrimoine (15 et 16 septembre 2018) et de jeux de grattage spécifiques dédiés au patrimoine. La part des recettes de ces jeux revenant à l'Etat, estimée à 20 millions d'euros, sera dès 2018 affectée à un fonds spécifique au sein de la Fondation du patrimoine.

L'affectation de ce prélèvement fera l'objet d'une convention entre le ministère de la Culture et la Fondation du patrimoine afin de déterminer les projets de restauration qui pourront bénéficier de cette nouvelle ressource.

Ce fonds servira à la réhabilitation du patrimoine en péril, protégé ou non au titre des monuments historiques, identifié notamment dans le cadre de la mission confiée par le Président de la République à Stéphane Bern par le biais de la plateforme mise en ligne par le ministère de la Culture : <http://www.patrimoineimmobilierenperil.fr>

Il pourra également bénéficier à la restauration de monuments gérés par le Centre des monuments nationaux.

L'ensemble de ce dispositif s'inscrit dans la stratégie pluriannuelle en faveur du patrimoine que la ministre de la Culture a présenté en novembre dernier et qui précise les contours de son action dans ce domaine pour les années à venir.

Contacts

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC

Ministère de la Culture
Direction générale des patrimoines
Département à la communication
Christine de Rouville
christine.de-rouville@culture.gouv.fr